



Conseil d'un gentilhomme françois & bon catholique, Sur les occurrences de ces remuemens.

<https://hdl.handle.net/1874/428511>



CONSEIL

d'un

GENTILHOMME

FRANCOIS & BON

CATHOLIQUE,

Sur les occurrences de

ces remuemens.



M. D. LXXXV.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

LECTURE 10



E ne me puis assés esbair, que tât
 & tant de sages hommes Fran-
 cois, & tant de gens entendus és
 affaires d' Estat, regardant le tri-
 ste ieu, & le maigre passetemps
 qu' on ioue aujourd' huy au milieu de nous, cō-
 me sus vn theatre de tout le monde, auquel le
 Sceptre & la Couronne de nostre Roy & Prin-
 ce naturel, avec nostre robe, & nostre estat sont
 exposés sur la table au sort hazardeux à qui l'
 aura, par vn tas de ieunes gens desguisés, com-
 me qui regarderoit assis pour passetemps iouer
 vne mommerie qui ne nous attouchast rien,
 ou que scachans & voyans de quoy il nous va,
 & combien l' affaire nous picque de près, nous
 eussions les mains liees, comme si nous estions
 les serfs & hommes ligés de ces ieunes Phae-
 tons, & qu' il fust en leur pouuoir, & de leur
 droit, de nous iouer, vendre, changer, trocquer
 & aliener quand, comme, & à qui bon leur sem-
 bleroit, comme on fait entre les Turcs, & en
 Espagne des Esclaues, & entre nous des beufs,
 des cheuaulx, & des asnes. Et me trouue eston-
 né que la necessité me contraigne de parler, où
 les autres se taisent q̄ ie deurois escouter, pour
 remonstrer ce qu' vn chacun scait & voit: &
 faire ouuerture de ce qu' on a affaire sur vn af-
 faire qui touche tous bons Francois comme
 moy, que plusieurs entendēt mieux que moy,
 & qui ont trop plus de grace pour le remon-
 strer, & plus de moyen pour l'executer q̄ moy.
 Cary a-il quelqu'vn si simple & si grosier, qui

ne voye le but & l'intention finale des Coniurés cõtre ce pauvre Royaume: Y a il quelqu'vn si lourdaut, ou si auéuglé de passion, qui prenne pour argent comptant ces beaux pretextes, du zele du bien public, du reſtabliſſement de la juſtice, & de la Religion Catholique: Le ieu eſt trop deſcouuert: les perſonnes ſont cogneues, & leurs qualitez. On ſcait dès long temps leurs pretentes, leurs menees, leurs pratiques. On ſcait combiè de fois, deſpuis quand, avec qui, de quelle religion, & à quelles conditions ils ont pourſuiuy d'embarquer d'autres avec eux en leur malheureuſe & temeraire entrepriſe, comme l'aduertiſſement ſur ce n'a gueres publié, a faiët voir à l'œil, & toucher au doigt, ſans qu' ils y puiſſent contredire, auquel ie renuoye ceux qui ſont mal informés.

On ſcait l'intention du ROY noſtre Sire verifiée par les effets tant precedents que ſuiuās, qui ne peut eſtre que telle, qu' il a ſouuent declairee de parole, & par eſcript, tant à ſes ſubiets, qu'aux eſtrangers, ſi nous ne voulons dire qu' il ait perdu le ſens, & qu' il ait armé ſes gens à ſes deſpés pour perdre ſon eſtat, ſon honneur & reputation, & leur reſigner ſon ſceptre & ſon autorité: de chacune deſquelles choſes il eſt grandement & juſtement ialoux. Et ceux qui ſe fondèt ſur la douce procedure dont ſa Maieſté a vſé iuſques à preſent, dequoy ſes ennemis ſe ſeruent, pour embarquer les mal aduiſés, ceux là, di-ie, n'entendent point quel eſt le deuoir d'vn bon Prince, qui deſire d'eſpargner ſon

son peuple, & d'un sage Pilote, qui entend comment il fault decliner vn orage qui s'esleue: mais doiuent penser, que le Roy ioue mieux son role en cela, que ceux qui l'osent contre-roller en cecy, deuant l'issue: car ils sont plustost coupables d'entreprendre trop, que luy peu: & le iuger trop hastiement, que luy de marcher trop lentement.

Auant qu'entrer au combat il fault recognoitre l'ennemy, & scauoir de qui on se peut fier, & faire estat d'ennemy. L'ennemy principal est auourd'hui descouvert, graces à Dieu, tesmoins les actions du Duc de Parme, tesmoins le Gnelde de la Solde de leurs gens, qui porte tousiours l'escu, les armoiries, & le nom de l'Espagnol, pour monstrier, comme par vn sacrement militaire, qu'ils combattent sous luy, & pour luy: & que les conquestes sont à luy. Tesmoins l'histoire de Marseille, où, si leurs partisans n'eussent failli leur fault (ce que nous deuons à la grace de Dieu, & à la vigilance & prompte diligéce de Monsieur le grand Prieur) toutes les Prouinces d'alentour seroyent auourd'hui inondees & couertes d'Espagnols & Lombards, apprestés y a des long temps à cest effect.

Pestimerois peine perdue de dire combien l'orgueil, l'auarice sordide, & l'insolente domination de l'Espagnol est insupportable à toutes nations: ie vous renuoye à leurs propres histoires des Indes, où en peu d'annees ils ont fait mourir plus de vingt millions de person-

*Marseille
y le plus
mal faire*

nes, sans resistance, pour auoir de l'or : comme aussi à leur departement du pays bas, noz voisins, où les filles de bonne maison, & les plus riches d'entre les Nobles & Bourgeois, qu'ils auoyēt iniustemēt massacrez, ont esté baillées à des coquins Espagnols, basanez & pieds de chaux pour enter & peupler le pays de ceste race de Marrans. Mais entre toutes les nations de la terre qui les hayssent ce sont les Francois, comme leurs anciens ennemis, & comme ceux dont les meurs & les hommes sont contraires aux leurs de but en blanc : ce qui me gardera d'en faire plus long discours. Cependant voila où nous meinent ces bons Zelateurs du bien public, en nous vendant à noz ennemis, pourueu qu'ils participent au pris, & qu'ils se seruēt & preualent de nostre seruitude : Zelateurs de la Iustice, pour la restablir & reformer, en suscitant vne guerre ciuile, remede aussi inciuil, qu'eulx sont iniustes : Zelateurs, Dieu le scait, de la Religion catholique, pour de Francois treschrestiens & tresdeuots à nostre Prince treschrestien nous rendre Catholiques, c'est à dire Espagnols, ou nous renuoyant en Paradis pour Catholiques, remplir & parsemer la France d'Espagnolz demy, Mores, pour l'asseruir aux droits, aux loix, & à l'inquisition d'Espagne, seruitude pire que sous le Turc : Semblables aux Zelateurs qui perdirent Ierusalem, sous couleur de la garder : & sous pretexte de zele de Religion beaucoup pires ennemis à leur patrie que les Romains qui la tenoyent assigée.

Et

Et qui est encores pis, ils se seruent de nōz propres passions pour nous faire patir tout ce qui leur plaist, sous pretexte de leur zele, qui est nul, pour abuser du nostre; q̄ est, peut estre, excessif & inconsideré.

La Religion pure (dit S. Iaques) & sans macule enuers Dieu & le Pere, est de visiter les orphelins & les vefues en leurs tribulations: & ceux cy nous viennent visiter pour faire force orphelins, & force vefues, & nous apporter force tribulations.

Vrayement il est bien seant de dire que Messieurs de Guise ayent plus de zele à l'honneur & à la gloire de Dieu, que le Pape mesmes, ny Monsieur le Cardinal de Bourbon son Legat en Auignon, où ils endurent bien, comme en toutes les terres du Pape, deux religions aussi incompatibles que le feu & l'eau, la lumiere & les tenebres. Car qui ignore que les Iuifs enseuelissent l'incarnation, & la vertu de la mort & passion de IESVS Christ, sans laquelle il ny a point de remission des pechez? Qui doute qu'ils ne nient sa resurrection, sans laquelle nostre religion & nostre esperance est vaine? Qui ne scait qu'ils nient qu'il soit filz de Dieu, sans lequel article nous sommes sans vray Redempteur, & sans Dieu au monde? Car qui n'a le Filz, n'a point le Pere. Qui peut dire le contraire, qu'ils ne prononcent iournallemēt en leurs Synagogues vne infinité d'autres blasphemes horribles & indignes d'estre ramentues?

Vrayement il est bien seant à Monsieur le
Cardi-

Cardinal de Bourbon d'eniindre au Roy de ne souffrir qu'une religion en France, & il en souffre deux en Auignon: de chasser la religion de ceux qui cuidēt pour le moins estre fondés en l'Euāgile, & il ne chasse point celle des Iuifs, qui nient l'Euangile: de molester & forcer en la conscience ses subiets naturels, & luy ne moleste ny force les estrangiers en son Auignon: de mettre son Royaume en combustion, & son estat en danger eminent, là où le Pape ne hazarde rien, & n'y va que que du lucre cessant. Les loix de ce nouveau Roy, par fantasie, obligent elles les autres Rois à ce qui leur est impossible? & ces mesmes loix ne l'obligent elle point à ce qui est tresfacile? Dieu te garde, ô France, d'estre soubz vn tel Roy, Pape, ou Cardinal: ou soubz de tels Dictateurs, que ceux qui luy commandent.

*romme les
genizaes*

Je prie ceux, qui sont plus doux, & plus prudents que moy, me pardonner si ie ne puis parler plus doucement en cest endroit, l'indignité du faict est telle, que ie ne puis dignement exprimer dequoy.

trabr

Je n'accule point, à vray dire ce bon Prelat enforcélé, mais bien ceux qui si indignement se moquent de luy, luy faisant faire choses si indignes, auquel on pourroit parler comme à ce luy q̄ vouloit oster le festu de l'œil de son prochain, & ne voyoit pas vne poutre au sien: luy ayāt fait perdre son sens iusques là, q̄ d'emblem son sang en la posterité de sa race, en luy faisant iouer le Roy contre soy mesme, & cōtre le Roy son

son Seigneur, l'armant contre sa maiesté pour luy donner la loy qu'il doit prendre de luy: voir vne loy si inique que luy mesmes ne la veult prendre pour soy, & ces proditeurs de l'Eglise & de la patrie se diront l'protecteurs de l'Eglise catholique que nul ne persecute qu'eulx: pour sous le nom paisible de l'Eglise catholique, nous asseruir au Roy Catholique, c'est à dire à l'Espagnol.

Le monde veult estre trompé, c'est pourquoy la regle de Machiauel Docteur en tyrannie est si facile à pratiquer, qui est de scauoir caualer les esprits: c'est à dire de cognoistre les passions & humeurs des hommes, & s'y acommoder, pour vn temps, pour s'en seruir comme d'un estayement & apuy, iusqu'à ce qu'on ait basty & asseuré le pont de la tyrannie sur eulx, puis le desmouir & mettre bas: en quoy le Cardinal de Bourbon & les Ecclesiastiques pourroyent bien avec le temps, s'ils ne s'aduient, seruir d'exemple & de commentaire à ceste regle.

On scait l'Apologue du cheual, qui ne pouuant venir à bout du cerf son ennemi, employa l'homme à son secours, lequel luy accorda, à condition que le cheual se lairroit seller, brider & conduire à l'homme: mais le cerf estât vaincu, le cheual se trouua luy mesmes pris, sellé, bridé, & serf à l'homme duquel il s'estoit serui, & auquel il auoit eu recours pour vaincre son ennemy.

C'est vn ieu voirement qui se ioue, mais vn

ieu à toute reste, en vn renuersement d'estat, quiconques a quelque office, quelque benefice, quelque estat, quelque bié, quelque moyen, n'en doit plus faire estat pour luy ne pour les siens. Et nul n'y peut rien profiter, sinon gens perdus, & qui n'ont plus q̄ perdre, comme est le chef de ceste execution, qui doit plus qu'il n'a vaillant: ie parle rondement, mais à la verité.

Pensez vous que tant de gens soyent embarquez, & tant d'argent desboursé entre ces Marchans, qu'on ne seache pour quelle cottité chacun doibt prendre du profit de la marchandise? Quant à la Prouence, que Messieurs de Guise pretendent leur appartenir, le Dauphiné & la ville de Lion, viennent au Duc de Sauoye, Prince ieune, remuant, riche & bien appuyé, comme pierre en aneau, pour remettre sus le royaume d'Arles, dont ses predecesseurs prendrent leur part, sous tiltre de Gouverneurs, quand il fut dissipé. Ainsi le Roy Catholique tiendra la promesse qu'il a faite à la Duchesse sa fille en ses nopces, de luy faire porter coronne en bref. D'entre les Coniurés il n'y a celuy qui n'engoule vne Prouince ou deux, en esperance. Le Duc de Lorraine adioint desia à son domaine Metz, Thon & Verdun, & la duché de Bourgongne. L'autre retient la Champaigne, l'autre la Picardie, l'autre la Normandie, l'autre la Bretagne, l'autre L'aniou, le Berri, Orleans, &c. selon le nombre des Princes coniuurez, qui sont en grand nombre, & le Roy d'Espagne sera, tant qu'il viura, Roy Catholique,

Guise

*coronne
de France*

que, & vniuersel sur tous.

Mais apres sa mort non seulement ceux cy ne voudront recognoistre ses successeurs, mais ses estats seront dissipés & desmembrés, & chacun de ces Duçs Lorrains, desquelz il n'y a celuy qui n'ait vn cœur de Roy, en voudront porter le tiltre, tenir trein & maison royale, à la despence de laquelle faudra qu'vne seule Prouince fournisse.

Adonc Messieurs de l'Eglise & des autres Estatz, qui demandés les Estatz generaux estre tenus, vous ayant les armes au poing, assemblez vous en vos Estatz particuliers, chacun en presence de son roitelet, pouruoyés à ce que les Princes du sang, & ceux de la Noblesse tiennent leur rang, pouruoyés à l'immunité des Ecclesiastiques, au retranchemēt des decimes, au reſtabliſſement de la Iuſtice, & au ſoulagement du peuple.

Premierement ſi ceſte engence multiplie, *généralité* comme elle a fait iuſqu' à preſent, quelles tailles, quelles daces, quels reuenus, quelles decimes ſuffiront à entretenir leur eſtat? Ains au lieu de recognoitre les grands Seigneurs, il faudra qu'ils facent place à des plus grands: aſſauoir aux enfans du Prince, & les Gentilzhommes à leurs ſeruiteurs, qu'il faudra recompenſer. Et ſi cela eſt court, il le faudra allonger du domaine Eccleſiaſtique, & des decimes.

Ainſi aux anguilles de Melun auiendra ce qu'elles craignent, ſ'il aduient ce quelles deſirent, & n'oſeront crier quand on les eſcorche.

ra, d'autant qu'elles ont trop crié auant qu'estre eschorchees, & se sont plaintes de graisse quand l'aïse les chatouilloit.

Le tay les querelles qui sourdront pour les differens des limites & des droits, la difficulté d'auoir iustice pour la diuersité & egalité des Iurisdicțiuni, l'empeschement du commerce, & les diuerses impositiõs sur les marchádises. On ne dit point sans cause, q̄ c'est assés au subiect de voir son Seigneur vne fois l'an: & au vafal son Prince vne fois en sa vie. O q̄ c'est chose heureuse que d'habiter sous vn grand Prince, ou Monarque. Il n'est point suiet à tant de reuolutions & de mutations cõme ses roitelets. Et puis s'il est bon, c'est ce que nous pouuons desirer: s'il est tyran ou grand despensier, l'authorité de plusieurs le retiendra, & leur bié l'asfouira, sans qu'ils s'en ressentent par trop, ce que ne feront pas peu de gens.

J'ay desia dit sommairement ce que peuuēt attendre ces Ligueurs, quand leurs execu'eurs seroyēt desia paruenus à leurs desseins. O: qu'ils pensent à present ce qui leur auindra auāt qu'ils y soyent paruenus. Mais ie di maintenāt, qu'ils parlent de partir la peau du Lion, qui est encore au bois, comme Marc Antoine qui diuisoit entre ses fils qu'il auoit eu de Cleopatra, & leur assignoit pour heritage le Royaume de Perse, & autres de Leuāt, qu'il deuoit aller conquerir. L'estat du Royaume de France est vn bastimēt si malsif & si bien fondé, qu'il ne peut estre renuersé par le premier soufflé de ces Aeo
les,

les, ni surpris en voulant par ces enfans de **De-**
dalus, comme ils s'estoyent fait à croire.

Moult dechet de ce que fol pense, est l'an-
 cien prouerbe Francois. Et si le Roy catholique
 ayant failli son fault au port de **Marseille**, par
 laquelle porte il pensoit auoir accez libre en
 France, tarde guieres à s'embarquer avec ces
 Argonautes, peut estre qu' auant qu' il arriue
 Dieu l'embarquera dans la noire barque de
Charon. Qu'oy aduenant, ou si en quelque sor-
 te la pluye d'or venant des Indes cesse de de-
 goûter en France, les Coniurés n'auront pas
 trop beau ieu, ains on les verra de iour à autre
 fondre comme la cire, & tarir comme le lima-
 con: car, comme dit le Prouerbe, Vn Roy de
 beurre minera vn suiet d'acier.

Ie. di plus, que quand ils auoyent & le Roy
 catholique, & le Pape avec eux, & que d'abon-
 dant ils se seroyent saisis de la personne, & de
 l'authorité du Roy, comme ils pretendoyent
 faire indubitablement, ce qu'ils ne peuuent q̄
 par force coniointe avec sacrilege, ie. di, & ose
 aiseurer qu'eux, ny aucun de leurs adherans,
 ne verront de leur vie le but de leur pretente,
 ains ils verrôt tous plustost la ruyne d'eux mes-
 mes que la fin de cest Estat.

Car, pour parler humainement, le Roy de
Nauarre, & la maison de **Bourbon** n'a point si
 peu de cœur, ny de moyens & d'amis dedans
 & dehors le Royaume, & la Noblesse Françoise
 ie parle de la vraye Noblesse, q̄ descend la plus-
 part de la tige de noz Roys, ou q̄ est de ce mes-

me ordre) dont l'estat est ordonné, & les maisons fondees au patron, & à l'imitation de la loy Salique, ny n'a point si peu d'affection à son Chef & Prince naturel, ne si peu de sens & d'avis en ses affaires, qu'elle n'entende bié que la base de leur estat estant minée, ils ne pourroyent subsister. Et si les pretentes de ces Conjurés auoyent lieu, fondees sur des titres controuués, des passages tirés par force hors de sens, & des droits pretédus depuis tant de centaines d'ans, il n'y a celuy d'eux auquel n'en pendist autant à l'oreille, & cõtre lequel on ne trouuast autant, ou plus de couleur & de pretexts pour empieter leur bien, comme ceux cy peuuent pretendre pour empieter la Couronne de France, de laquelle ils sont estrangers. Voire n'y auroit celuy, de quelque estat qu'il fust, qui peut dire aucune chose estre sienne. Et qu'est ce que nous auons, qui n'ait esté autrefois d'un autre?

Dauantage la Roine d'Angleterre, & plusieurs Roys, Princes, Potentatz, Republicques & villes franches qui nous confrontent du costé de Septentrion & de Leuant, qui sont presque tous de la religion qu'on veut extirper, n'ont pas si peu de iugement, qu'ils ne voyent bien que la cheute de ce Colosse esbranleroit, & feroit croller toutes les terres d'alentour. Et ne seront pas si mal aduisés, de ne regarder plus loing que plusieurs d'entre nous, & de permettre qu'on les mine & sappe sans accourir au secours pour empescher ces freres mineurs: tant
à cau-

À cause que ceste perfidie & ingratitude demeurât impunie rendroit plusieurs autres plus audacieux à entreprendre le mesme ailleurs, que pour ce que leur ambition, & la puissance de l'Espagnol leur est ia des long temps suspecte. Ioint la communion & le lien de leur religion, avec le desir de s'obliger sous ceste occasion tât honorable pour eux, vn monarque, qui seul peut faire contrecarre à l'Espagnol, & refrener l'ardeur de ces boutefeux, qui mettroient toute la Chrestiente en combustion, si l'on les laissoit faire.

Toutes ces raisons sont humaines, voirement, mais Dieu qui fait les Roys, & qui garde leurs droits, Dieu qui a si long temps conserué, & si souuent preserué ce Royaume de la ruyne & disipation que ceux cy luy procurét: Dieu qui a prohibé l'entree a l'Espagnol, & couppe le cordage de l'entreprise de Marseille, & fait retomber le malheur qu'ils cerchoyét sur la teste des entrepreneurs: Dieu qui a couppe le filet de la vie au Pape Gregoire, & empesché ou retardé le mouuement de la premiere roue de ceste entreprise, le mesme iour de la dite execution de Marseille, qui fut le 10. d'Avril, 1565, auquel iour mesme toutes les bonnes villes de France branlerent, ou au moins frissonnerent d'vn excez de fieure, esmeu par la corruption de ces pestes: mais qui fut surmonté par la bonté de la nature des bons Francois, les parties nobles ne se trouuant interessées, & les Parlemés & gens de saouir recognoissans leur deuoir;

deuoir : Dieu q au mesme temps tailla au Duc de Parme venant cõtre nous avec l'armee Espagnolle d'autre & nouvelle besoigne en Flãdre. Comme il fit iadis à Saul , acharné à pourfuyre Dauid: ce grand Dieu des armees, Roy des Roys , & Pere des Rois , c'est luymesmes qui a disposé l'estat de noz voisins tel que i'ay cy desus recité: & qui a voulu nous monstrer par ces eschantillons qu'elle en sera toute la piece: & par ces commencemens ce qu'il nous faut attendre & esperer de la fin de ceste entreprise, & des entrepreneurs:

Car gens meurtriers & deceuans

N'acheuent à demy leurs ans.

Et ceste reigle est tresconstante,

Que bien peu de tyrans voit on

Descendre aux manoirs de Pluton,

D'vne mort qui ne soit sanglante.

Non pas qu'il se faille promettre d'en voir, peut estre, si tost la fin, comme nostre chair desire bien, ny attendre vn siecle d'oré en ce dernier tẽps, veu mesmemẽt la grande corruption d'huimeurs qui est en tout le corps, & en tous les estats de la Chrestienté : ains aprestõs nous plustost à voir beaucoup de reuolutions, de miseres, meintes villes deltruïtes, meint pays ruiné, beaucoup de sang, de meurtres, de vesues, & d'orphelins, de pestes & de famines: & generalement tout ce qui nous a esté predict deuoir aduenir auant la derniere arriuee de ce grand Iuge, qui doit venir mettre ordre aux desordres qui regnent au monde, pour descouuir les se-

crettes

brèves pensées des cœurs pour oster le masque aux hypocrites, & rendre à chacun selon ses œuvres.

Mais cependant que ferons nous? C'est tresbien dit, Le mal cogneu il faut venir au remede; i' aymerois mieulx apprendre qu' enseigner, & retenir le conseil plustost que le donner. Le mettray néantmoins en auant, en toute simplicité de cœur, celuy que i' y vbis seul de ma part, & lequel, si le ne me trompe, est tel, qu'il ne peut nuire, & peut beaucoup profiter, sans qu'aucun y puisse contredire ny l'empescher, sinon que par vn iuste iugemēt de Dieu (noz peches le meritants ainsi) ceux qui ont l'esprit troublé & preoccupé de passions ne s'en veuillent despouiller pour vn temps, pour le bien public de la patrie, pour la conseruation de la Couronne de France, des vies d'vn milion de personnes, & pour le salut de noz femmes & enfans, & conseruation de noz vies, honneurs & estatz.

Or afin que ie ne die rien de ma teste, ie vous réciteray seulement ce qui a esté diffini autrefois en semblable occasiō, par des hommes qui scauent consulter meuremēt, resoudre prudemment, executer rondement, & perseuerer constamment en leurs resolutions, ainsi que ie l'ay appris autrefois de l'vn de leurs Secretaires. C'est que comme quelque fois pour quelques offenses particulieres different fut suruenu entre les Cantons de Suyse, & que l'affaire s'aigrissant de iour à autre, mesme à cause de la diuersité de la Religion qu'on y entremesloit, ils fut-

rent sur le point de venir aux mains, ce qu'ils eussent fait, n'eust esté qu'ils s'aperceurēt que leur voisin, qui espioit leur contenāce, eschauffoit toutes les parties par ses entremetteurs, & gens apostés, les pensionnaires: & s'apprestoit de se seruir de ceste occasion pour leur en donner d'une. Cela fut cause qu'ils s'assemblerent pour voir d'apaiser ce different, là où apres que ceux qui estoient les plus aigres eurent deduit leurs faits & les droits de part & d'autre, ceux qui aimoyent la paix, mettoyent en auāt selon le talent que Dieu leur auoit departy, tout ce qu'ils pouuoient pour remonstrer le danger qu'il y auoit d'entrer en guerre entre eux-mesmes, contre la teneur de leurs ligues anciennes & inuiolables.

Et comme l'un d'eux eut recité & appliqué la fable de la grenoille & du rat, qui debatoient ensemble, d'autant que la grenoille ayant promis au rat de bonne foy de luy passer l'eau, & le mettre sain & sauf à l'autre riuē, apres qu'elle eut attaché le pié du rat au sien, elle faisoit effort de l'enfoncer en l'eau & le noyer: & comme le rat se deffendoit de son pouuoir, le Milan qui rondoit dessus eux les esleua tous deux, & les mangea. Vn bon Vieillard Aduoyer de l'un des petis Cantons commença à dire ainsi.

Treshonnez & Magnifiques Seigneurs, permettes qu'à ce propos ie vous conte, non pas vne fable d'Esopé, mais vne histoire veritable, de laquelle ie suis fidele tesmoin, & partie quand & quand: J'ay vne femme qui a assés
mauuaise

mauuaife teste. & ie ne l'ay pas trop bonne: vn iour elle m'auoit fait quelque chose qui me fit chagriner (car ie ne suis pas des plus patiens hommes que Dieu fit) & comme elle me vouloit contester de paroles, cela me fit monter en colere, de maniere que ie m'approchyos pour luy bailler vn soufflet, mais elle s'enfuit au iardin, & moy apres: où nous trouuafmes vne cheure d'vn voisin qui mangeoit noz choux. Or ie vous conte que quelque cholere qu'il y eust, nous accourusmes tous deux d'vn accord à chasser la cheure, & à sauuer noz choux, & auât que nous l'eussions mis hors (car elle nous donna de la peine) la cholere que i' auoy contre ma femme fut changee contre la cheure & le voisin, & ne m'en souuint plus. Faisons ainsi, le vous prie dit il, chassõs la cheure des choux, autrement nous perdrons nous, noz choux, & noz cheures. Chacun se print à rire là dessus, car il le cõtoit de fort bonne grace, mais s'il apporta du plaisir à la compagnie pour son recit, il apporta bien autant de profit au pays & à la Republique par son conseil, qui fut suiuy de tous.

Mettons le cas (comme il se lit des histoires semblables, & nous en voyõs la pratique en ce fait) qu'vn maistre d'hostel ou autre officier d'vne maison ayant enuie d'empieter l'heritage, se seruisst de la simpleffe des enfans, donnant à entendre à l'vn, qu'il merite seul d'estre heritier, & que son frere, doit estre chassé, vuyde & loing de la maison, & que s'il l'en veut croire &

s'en fier en luy, il contrecindra son pere à cela par faisie des places, & des biës, & qu'à ces fins il vienne à corrompre & gagner à soy les seruiteurs pour luy tenir la main. Si nous estions amis d'une telle maison, pensons de quels arguments nous vsferions, quelles raisons nous alleguerions aux freres pour leur persuader de ne tenir la main au meschant & desloyal seruiteur pour tourmenter leur pere, & le priuer de la liberté, & eux-mesmes de leur heritage, seroit ce pas de leur donner aduis de s'vnir ensemble avec le pere pour empescher & chastier vne telle entreprise? Or appliquons donc cela à nous-mesmes au fait qui est sur le bureau.

Sachons que le milan nous espie, & la cheure du voisin broute noz choux, & que l'homme enpeini prend occasion de nostre diuision de faire force à nostre pere, & de s'emparer du bien de la maison.

Parquoy n'attentôs rien l'vn sur l'autre par dol & tricherie, de peur que le milan ne nous enleue & engloutisse tous deux comme le rat & la grenoille; accordons nous comme le bon Suyse & sa femme pour chasser la cheure des choux: rallions nous comme freres, pour nous opposer à l'ennemy commun, qui sous pretexte de fauorir l'vn contre l'autre veut se saisir de l'heritage de l'vn & de l'autre, & en despouiller nostre pere pour s'en reuestir. Qu'a vn Lorrain à voir ou cognoistre sur noz differents? Qui les a establis iuges sur nostre maison, pour donner la loy au Roy nostre pere?

Promet-

Promettons nous sainctement l'vn à l'autre, & tenons loyaument noz promesses, sous l'authorité du Roy nostre Sire, & des bons Gouverneurs qu'il luy a pleu nous dôner, en chacune ville, en chacune diocese, en chacune senechee, en chacune Prouince, en tout le Royaume, de n'attenter rien l'vn sur l'autre dedans ou dehors, si ce n'est contre ceux qui seront cognus & declarés tenir pour les communs ennemis, qui ont suscitè ces troubles. Mettons en barbe & en teste à ceux la, ceux d'entre nous, qui ne peuuent viure sans remuer les mains.

Et quant au different de la Religion, renuoyons le, suyuant l'Edit de Ianuier, au prochain Concile libre à tenir, ou si nous ne le pouuons voir, renuoyons chacun à sa conscience, & au grand Concile vniuersel de l'Eglise Catholique, où le Pasteur des Pasteurs, & le vray Chef general, qui ne peut errer, & que nul ne peut recuser, presidera comme Iuge souuerain; & iugera en dernier ressort de noz differens. Lequel vray-semblablement ne tardera guieres à le faire publier par sa trompette & par la voix del'Archange.

Qui a donné puissance aux Puisnés de Lorraines sur les consciences des aisnez de France, qui ne recognoissent que Dieu seul? Et qui leur a aprins de renger les consciences à leur opinion par la voye des armes, pour faire plus d'hypocrites, que de Chrestiens?

Quand les Polonnois vindrent rechercher de si loing Henry lors frere du Roy, à present no-

stre Roy naturel, pour le faire leur Roy par caution, le prierent ils de faire qu'il n'y eust qu'une religion en Pologne: mais plustost d'en tolerer quatre ou cinq au milieu d'eux, qui scauēt mieux pouruoir à leur estat que nous au nostre: non qu'ils ne desirassent bien de n'en auoir qu'une vraye & Catholique, mais d'autant qu'ils scauent que les heresies vne fois plantees ne s'arrachent pas avec le glaue, & que les premiers Chrestiens n'ont pas esté reduits à coup d'espee à l'Euangile: bref que les consciences veulent estre persuadées avec le temps, & non pas forcees: ioinct que les differens de la religion entre nous Francois ne desfroguēt en rien à la police ny à l'obeissance deuē à nostre Prince, & à ses Officiers.

Pour reuenir à la Polongne, alors ces Messieurs, qui sont maintenant zelateurs de nostre foy Catholique, & qui briguent par tout des couronnes, à quelque condition que ce soit, furent ils si conscientieux, de dire qu'ils n'eussent iamais accepté ce Royaume là à ceste condition, s'il leur eut esté offert. Aussi la Royne mere du Roy, le feu Roy Charles, tout le Conseil, & les plus entēdus de la France ne furēt point si scrupuleux, iacoit qu'il fit mal à chacun de voir ce Prince bō & genereux aller si loing hors de la France.

Ilz font dire à Monsieur le Cardinal de Bourbon, que les cœurs des Francois sont irreconciliables à cause des deux religions. Il appert du contraire par tout où ils n'ont point troublé

blé l'eau. Mais qu'ils disent plustost qu'ils ont procuré de les rendre irrecôciliables par leurs belles actions, ayant pratiqué la reigle de leur theologie Machiauelique, qui porte, que pour rendre vn Prince irreconciliable à son ennemy, il luy faut faire faire quelque outrage du tout insigne & estrange.

Quel honneur de vaillance, quelle renommée de preud' hôme en ont rapporté les François, qui portent ce nom à cause de leur cœur franc. Nom iadis renommé, & à present diffamé à cause des actes perpetrés par vous Lorrains sous le nom des François. L'honneur aux gens d'honneur est plus cher que la vie, & la bonne renommée vaut plus que beaucoup de richesses.

Mais parlons à ceux qui mesurent tout par le profit qui leur en reuiet: Qu'auies vous gagné lors que vous pensies auoir tellement tout gagné, que vous persuadates à la ieunesse du feu Roy Charles (ô malheureux conseil) de declarer que ce, à quoy il n'auoit iamais pensé seulement, auoit esté faict de son mandement: luy donnans à entendre, que vous auies acheué lors, ce que vous ne faites autourd'hui que commencer, & que vous n'acheuerés iamais. Lors que pour couvrir par impunité le premier outrage fait à vostre ennemy particulier, ou plustost au Roy, sous la sauuegarde duquel il estoit, par vn cruel & barbare carnage de la Noblesse, & de gés de tous estatz, aage & sexe desarmés: & pour couvrir encores ceste insigne meschan

ceté

teté d'un sacrilege & d'une fausseté, vous vous emparastes du nom du Roy, & de son autorité, reiettant ainsi sur luy innocent la couppe de voz meschancetés, qu'il fut contraint d'approuver, d'autant que vous vous esties rendus les plus forts par la licence donnée au peuple de Paris, lors voz partisans, qui commence à vous reconnoistre.

Bref, tout conté & rabatu, qu'ont gagné les bons Francois Catholiques en toute ceste tragedie si sanglante. Certes si ce que nous appellons gain est autant de perte pour nous : & si ce qui nous est vraiment perte, est le gain & le profit de ceux, qui nous pourchassent, tel gain & telle perte, si nous traffiquons guieres avec ces marchans Lorrains, qui font si bon marché du sang Francois, nous nous en trouuerons en fin aussi mauuais marchans, qu'eux mauuais Francois, & y perdrons le cabal.

Reuenons donques à nous, & retenons ce qui est propre aux Francois, & iamais ne nous auienne ce que nous auons tant souuent condamné & reproché aux autres, de porter les armes contre le Roy. Certes si ceux d'entre les Francois que nous auons battus iusqu'à présent par le titre & du nom de Roy, en sont vne fois emparez & couuers contre nous, cela leur fera & seruira plus que nostre nombre à nous, ny que tous les pretextes que nous scaurions alleguer.

Contentés vous aussi vous autres de ceste Religion, que nul ne vous force en vostre conscience,

science, ny ne vous empesche en l'exercice de
vostre Religion, comme de faict le Roy de Na-
uarre le pratique en ce qui luy reste du Royau-
me de Nauarre. Et pourquoy, apres auoir es-
sayé tous autres moyès par l'espace de cinquain-
te ans, sans aucun effect, que d'asoiblissement
de tout l'estat, ne l'aifferons nous à la conscien-
ce, qui ne se peut forcer, n'ayans iamais requis
plus oultre que cela? Les Theologiens mesmes
sont Docteurs nō pas maistres & dominateurs
sur la foy d'autrui, & pour en parler sans flate-
rie, ceux d'entre eux, qui nous embarquent en
ceste poursuite, semblent chercher plustost l'a-
croissement de leur puissance & grandeur, que
la gloire de Dieu & de nostre Seigneur I E S U S
Christ.

Qui ne voit que Dieu se veut seruir de no-
stre vnion pour la conseruation de cest estat,
& nostre chere patrie, comme l'ennemy s'est
voulu seruir de nostre desunion, pour procu-
reur sa ruine & subuersion.

Cependant aucuns sont mal-contens, qui
n'ont que trop d'occasion de se contenter: les
autres se laissent transporter à leurs passions, &
mener par le miste comme des beuffles, sous
ces beaux manteaux, desquels on couure la fin
de ces armes, comme quand on amuse les en-
fans à de petites bagatelles pour leur enleuer la
riche bague de leur mere qui pend à leur col, a-
scauoir leur liberté.

Aucuns sont des neutres, sans considerer ce
que disent les anciens, qu'en vne diuision & se-

dition publique les tiers, qui regardent le ieu, sont ennemis communs, & doiuent estre chafsez premierement par les deux parties.

Iacoit que tous ceux qui ont sens voyent le mal, & entendent le remede, on n'en voit pas neantmoins les effetz qui seroyent à desirer. Et de faiçt, il n'est pas si facile en aucunes Prouinces, ausquelles les perturbateurs ont leurs pratiques & partisans, de l'executer, n'on pas mesmes de l'entreprendre sans danger. Ains est requis, que celles qui sont moins entachees de la contagion de ces pestes commencent les premieres, estant raisonnable que la partie plus robuste du corps fortifie les plus foibles, & la moins offencee subuiene aux plus interessees.

*les Comptes
de Languedoc
D'arche*

La prouince du Languedoc a tresgrans pois en cecy, & le Duc de Montmorenci n'aura iamais plus belle occasion de se purger des calomnies d'ont ses ennemis l'ont voulu charger, & de faire paroistre, que comme il est le premier Baron de France, & premier Officier de la Couronne auiourd'huy, il est aussi au besoin le premier pour le maintenir, & faire vn notable seruice au Roy, & à l'Estat du Royaume, où il a autant d'interest qu'homme qui viue, apres les Princes du sang, & est aussi capable de le faire qu'homme qui porte espee. Monsieur le grad Prieur, q pour le bon office qu'il a fait au pays de Prouence pour le seruice du Roy, ya sans doubte acquis grande autorité, pouffera volontiers ceste ruine, comme Prince sage & prudent qu'il est, & qui entend combien la chose

luy

luy touche. Et Monsieur de Maugiron Gouverneur du Dauphiné, qui s'est montré tres-loyal & fidele au Roy, les secondera volontiers & leur tiendra la main.

La Bourgoigne n'attend autre chose, & est en meilleur estat qu'on ne pense. De l'autre part la Guienne bien disposee, & ne faut douter, que les autres Prouinces, leurs Gouverneurs, Seigneurs & Gentilshommes ne suiuent à la file, & que chacun ne soit bien aise que si belle occasion luy soit offerte, de seruir au Roy & à sa patrie, & la depestrer de ces pestes, qui tant nous ont molestés par leur ambition & auarice insatiable, & que le Roy ne l'ait tres-agreable, & ne recognoisse auoir esté fait tres-propos pour le bien de son seruice.

Or combien vne telle vnion & saincte resolution peut valoir pour recueillir les dispersés, fortifier les debiles, faire vnir les neutres à ce parti, donner courage aux bons, & intimider & refrener les meschans, ie le laisse penser à chacun. Mais quât aux biens qu'elle en peut receuoir, & aux maux qu'elle en peut euitier, quelle plume les pourroit escrire, ny quelle langue reciter?

Si donques l'audace des auteurs, & la puissance des fauteurs de ceste maudite entreprise, complottee de si long temps est si dangereuse: si la fin n'entend qu'à l'entiere ruyne de ceste Couronne & au renuersement de cest estat, (sous des couuertes si vaines, qu'on y voit par tout à trauers) pour soubmettre nous &

les nostres soub le ioug de l'Espagnol, qui enflé de l'amas des grâdes richesses des Indes, & du succès de ses affaires en Portugal & en Flandres, picqué d'un desir d'auoir sa reuence de ce qu'on a attenté cōtre luy en l'un & en l'autre pays, se promet d'en venir à bout, & de déposer le sceptre de nostre Roy en plusieurs petites tyrannies par le moyen de ces instrumens qu'il estime propres à cela: s'il est euidēt que le plus de leur force consiste en nostre desunion: & qu'en nostre vnion, comme de plusieurs cordons en vne corde, gist nostre force en leur dissipation: si ceux q nous nourrissent en discord (dont les vns ont intelligence avec eux, les autres sont embaboinés par eux) ne regardent qu'à leur profit & ambition. Serons nous si hébétés de sens, & si desnués d'entendement, que nous n'empoignons à deux mains le remede qui s'offre, & le seul moyen de nostre conseruation, que Dieu mesmes nous presente? Serons nous si ingrats d'oublier le deuoir que les souhaits de nostre Prince naturel requiert de nous? que nostre douce patrie & chere mere nous redemande? que les Officiers de la Couronne les Cours de Parlemēt (qui voyent plus clair, & regardēt plus loing q les autres) nous enioignent? Que les paures laboureurs & gens des champs nous requierent treshumblement les larmes aux yeux? Que les bougeois, les marchans, les artisans souhaitent, en nous offrant leurs mains, & leurs moyens? Bref, considerāt le deuoir que toutes sortes de gens de bien,

Francois & estrangiers attendent & esperét de
 nous, autant que les meschans & gens perdus
 le craignent & redoutent, se trouuera il quel-
 cun si mal créé, & si ennemy de nature, du ser-
 uice de son Prince, au salut de sa patrie, de la li-
 berté des siens, si esloigné de toutes affections
 naturelles, ou si amoureux & aueuglé de ses
 passions qu'il refuse ou empesche vne œuure si
 saincte, si iuste, si honneste, si vtile, si necessaire,
 si facile à faire, que de s'accorder & vnir avec
 ses freres & compatriotes, pour esteindre le feu
 de la commune conflagration de nostre patrie,
 de nostre ville, & de nostre maison. Or quand
 il se trouueroit vn tel monstre en nature, qu'il
 scache qu'il se descouure soymefine, comme la
 souris, n'auoir le cœur ne Francois, ne humain,
 ne Chrestien, quelque titre qu'il scache pren-
 dre: & que, s'il perseuere, il perira avec les siens.
 Et Dieu enuoyera neâtmoins d'ailleurs, & sans
 luy, deliurance à nostre Prince, & à son
 poure peuple Francois,
 Amen.







